

PHASE II

EVALUATION ET BILAN DES MESURES & ENJEUX

Version mars 2020

TABLE DES MATIÈRES

MÉTHODE.....	3
ANALYSES THÉMATIQUES (TABLEAUX SYNTHÉTIQUES)	5
CONCLUSIONS	11

MÉTHODE

Cette seconde phase de l'étude vise à évaluer les enjeux et mesures déjà proposés dans le PCD afin de déterminer si ces enjeux/mesures sont toujours pertinents, s'ils restent pertinents mais doivent être adaptés et, le cas échéant, si de nouveaux enjeux/mesures doivent être engagés pour atteindre les objectifs actualisés en phase 1.

Cette phase se décline en 5 tableaux de synthèse pour les 5 grandes thématiques du PCD (V. Bâti et Paysager, VI. Habité et Vécu, VII. Entrepreneurs, VIII. Métropolitain et Rayonnant, IX. Environnemental et Participatif).

Chaque tableau se compose de plusieurs parties :

1. Les conclusions de la Phase 1 : Identification des mesures mises en œuvre et confrontation de celles-ci à l'évolution territoriale.
2. La réalisation d'un BILAN (= Phase 2) identifiant :
 - L'évolution de l'enjeu : ce dernier est-il encore d'actualité, s'est-il intensifié, est-il moins pertinent ?
 - Les mesures du PCD à mettre en œuvre ou à poursuivre¹ afin de continuer à répondre à l'enjeu, soit la poursuite de la mise en œuvre du PCD actuel (en grisé clair dans le tableau).
 - Les mesures à amender (et comment), ainsi que les nouvelles mesures qui pourraient être initiées pour répondre à l'évolution de l'enjeu, et les éventuelles mesures à abandonner, soit des propositions de modifications du PCD actuel (en grisé plus foncé dans le tableau).
3. L'identification, sur base des conclusions de la Phase 1, de nouveaux enjeux qui seraient apparus depuis 2015 et qu'il serait pertinent de traiter dans un PCD. Elle se compose :
 - de la proposition de l'enjeu à intégrer ;
 - de l'évolution territoriale ou planificatrice qui le motive ;
 - de propositions de mesures qui pourraient être initiées pour le mettre en œuvre.

Cette dernière partie se compose donc également de propositions de modifications du PCD actuel (et est également représentée en grisé plus foncé dans le tableau).

Les mesures relatives aux 4 zones stratégiques (I. Neerpede, II. Centre, III. Cureghem, IV. Canal-Sud) ont été intégrées dans les thématiques auxquelles elles se rapportent. Par exemple, la mesure 2.5. qui consiste à « *Créer les conditions d'accueil de logements étudiants* » dans la zone du Centre a été rattachée à l'enjeu « *Une politique d'habitat axée sur le renouvellement urbain et offrant de nouvelles possibilités* » de la Thématique « Habité et Vécu ». Ceci permet d'éviter les doublons en termes de propositions de modification du PCD. Dans le cas où une mesure vise une zone spécifique, cela a été précisé (entre parenthèses après l'énoncé de la mesure).

¹ Les mesures mises en œuvre sont celles pour lesquelles la mise en œuvre est finalisée ou entamée de manière significative.

Les mesures à poursuivre sont, soit des mesures entamées mais de manière encore peu significative (encore de nombreuses démarches à arriver pour répondre à l'objectif visé) ou des mesures mises en œuvre mais qui doivent être poursuivies dans le temps (ex : la création de places en crèches : beaucoup de places ont déjà été effectivement créées mais cette action doit être poursuivie en parallèle avec la croissance démographique). Une même mesure peut donc se retrouver comme « mise en œuvre » et « à poursuivre ».

1. CCL Phase 1

2. Bilan
(Phase 2)

	CONCLUSIONS PHASE 1		PHASE 2 - BILAN	
	ENJEUX DU PCD	Mesures mises en œuvre / Evolution territoriale	Mesures à mettre en œuvre / à poursuivre/intensifier	Mesures existantes à amender / Nouvelles mesures qui pourraient être initiées
HABITER & VECU	UNE MOBILITE EQUITABLE, AVEC UNE PROMOTION DES MODES DOUT ET DU TRANSPORT EN COMMUN	6.1 Améliorer la fluidité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux 2.7 Mettre le Centre en relation avec le Canal (Centre) 3.5. Curchem, le canal et ses ponts (Pont de Gossens-Hall, pont en cours de liaison vers les Abattoirs) (Curchem) 4.6 Mettre en place un réseau de modes doux efficaces et agréables à travers toute la zone industrielle (Canal)	Mesures à poursuivre 1.5. Promotion d'une accessibilité en transport en commun et par modes doux et proposition d'une mobilité spécifique à Neerppe (Neerppe) : Une réflexion sur la mobilité et l'accessibilité de Neerppe a été entreprise mais n'est pas encore mise en œuvre. La question spécifique de l'accessibilité en TC et de la gestion des portes d'entrées n'a pas encore été réellement traitée. 1.10. Proposer des parcs piétons qui relient à la zone protégée du site de Neerppe depuis tout Anderlecht (Neerppe) : Les parcs piétons vers Neerppe sont en cours de réflexion dans le cadre du PCD mais rien de concret n'a encore été décidé / peu en œuvre 3.5. Curchem, le canal et ses ponts (Curchem) : Réfléchir à la question de la traversée du canal en continuité de la ligne 28 Mesures à poursuivre 4.3. Améliorer la fluidité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux, 2.3. Faire du square Emile Vandervelde une articulation de qualité, entre le Centre, Curchem et Canal Sud (Centre), 1.1. Accompagner le projet de la Gare du Midi et faire de la rue Bara le départ d'un boulevard urbain jusqu'au Ring (Curchem), 3.2. Valoriser les portes d'entrée de Curchem (Curchem), 4.4. Réaliser un véritable boulevard urbain depuis la sortie du Ring jusqu'à la Gare du Midi (Canal). Le réaménagement de plusieurs pôles stratégiques (Vandervelde, Quartier du Midi, Bara...) est à poursuivre	Mesures à amender 4.3. Plan de Déplacements Sociaux (PDS) : Mesure à élargir (les PDS sont pris en charge par BE) en vue de sécuriser les abords d'école (rues scolaires), améliorer les déplacements, parents et enseignants à une autre mobilité, organiser des bus, vélo bus Nouvelles mesures : 1. Garantir une articulation entre le PCM en révision, le plan "Good Move" et le PDS 2. Intégrer les réflexions de mobilité active et d'accessibilité à l'échelle des quartiers (voir PCM) et dans les nouveaux développements locaux 3. Mettre en œuvre le plan "Good Move" à l'échelle des quartiers via la réalisation de Contrats Locaux de Mobilité (CLM)
	UNE POLITIQUE D'HABITAT AVEC SUR RENOUVELLEMENT URBAIN ET AFRONT DE NOUVELLES POSSIBILITES	2.5. Orienter les conditions d'accueil de logements étudiants (Centre)	Mesures à mettre en œuvre 6.5. Création de logements pour personnes âgées ou handicapées et incitation aux logements intergénérationnels : Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre au niveau communal mais reste d'actualité. Mesures à poursuivre 6.3. Favoriser le partenariat public-privé en matière de création ou rénovation de logements : Cette mesure doit être poursuivie tout en garantissant la qualité des projets (soutenable, paysager, qualité architecturale...) 6.6. Renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil »	Mesures à amender 4.4. Renforcer la situation des étages vides au-dessus des commerces, propices à la création de logements pour étudiants : Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre au niveau communal mais reste une priorité. Ceci implique toutefois certains points d'attention (les accès sont souvent disjoints et des travaux structurels sont nécessaires au préalable) et pourrait être étendu à d'autres types de logements que le logement étudiant ou, le cas échéant, à d'autres fonctions dynamisant les noyaux commerciaux (bureaux de type start-up, équipements de quartier...) Nouvelles mesures : 1. Intégrer les logements sociaux, moyens et accueillis lors des grands projets urbains (logement en ratio à attendre) 2. Diversifier les types de logements sociaux, moyens et accueillis 3. Promouvoir de nouvelles formes d'habitat (habitat groupé, CIT...)
	AVER UN MILIEU VIVRE ENSEMBLE	6.7. Poursuivre la politique de sécurité publique et de prévention de manière intégrée 6.8. Poursuivre la synergie entre la Commune et le monde associatif en particulier dans le cadre des actions de cohésion sociale 6.13. Promouvoir les événements sur le territoire communal notamment grâce aux nouvelles technologies	Mesures à poursuivre 6.7. Poursuivre la politique de sécurité publique et de prévention de manière intégrée 6.8. Poursuivre la synergie entre la Commune et le monde associatif en particulier dans le cadre des actions de cohésion sociale : Ce sont surtout des améliorations en termes de communication et d'information qui devraient être faites. 6.13. Promouvoir les événements qui se déroulent sur le territoire communal notamment grâce aux nouvelles technologies : Poursuivre les actions de la maison de la participation, la mise en place d'un centre d'information...	/
	ES, EQUIPEMENTS PUBLICS AMBITIEUX	6.9. Participer à la création d'équipements publics lors des grands projets immobiliers 6.11. Rétablir une offre suffisante en établissements scolaires 6.12. Améliorer l'offre en accueil de la petite enfance 3.3. Accompagner le projet sur le site des abattoirs (Curchem)	Mesures à poursuivre 6.9. Participer à la création d'équipements publics lors des grands projets immobiliers 6.11. Rétablir une offre suffisante en établissements scolaires, 6.12. Améliorer l'offre en accueil de la petite enfance : Poursuivre l'adaptation de l'offre à la demande 2.8. Améliorer la vie locale et le tourisme (Centre) : Cela reste un objectif : peu d'actions concrètes ont été mises en œuvre dans ce domaine. L'équipement d'envergure métropolitaine est, le cas échéant, plutôt envisagé à Bieldbroeck. 3.3. Accompagner le projet sur le site des abattoirs (Curchem) : De nombreuses études ont été menées sur le devenir du site des Abattoirs. Les différents projets et programmes doivent encore être mis en œuvre. La question de la liaison avec l'Ilôt Albert sera à travers le site EBB est pour le moment abandonnée. La question du transport de marchandises devra être posée à une échelle plus métropolitaine et en collaboration avec le Port de Bruxelles.	/
NOUVEAUX ENJEUX A INTEGRER		Evolution territoriale	Nouvelles mesures qui pourraient être initiées	
N CADRE DE VIE DE QUALITE ET REPERE AUX ENJEUX		De nombreux aménagements d'espaces publics sont nécessaires pour améliorer le cadre de vie. Beaucoup sont à l'étude ou en projet à travers différents outils urbanistiques, mais peu sont déjà mis en œuvre. De même, la situation en termes de carénce en espaces vert public n'a pas vraiment évolué depuis 2013. En termes d'aires de jeu, la définition de quartiers prioritaires et d'un nombre d'espaces à aménager n'a pas abouti à leur création. La densification de territoires implique une intensification et une diversification de l'usage des espaces publics auxquelles il faut trouver une réponse. De la même manière, il convient d'encourager la circulation des modes actifs pour développer cette thématique (voir ci-dessus)	Créer des aires de jeux qualitatives dans les quartiers prioritaires et améliorer la ludicité de l'espace public Maximiser le potentiel des espaces publics pour les habitants : les diversifier au niveau de l'équipement : aires de jeux, espaces pour chien, urban fitness, bancs et tables de pique-nique, points d'eau, équipements favorisant les rencontres culturelles, équipements pour les seniors...	
N UNE SOUTENABILITE DE LA GENYFIICATION		La commune a vu et verra le développement de nombreux projets immobiliers d'envergure, dont tous n'ont pas intégré tous les principes de la durabilité.	Mettre la question de la durabilité au centre du développement des projets immobiliers (voir la nouvelle plateforme "brusselsustainable") Développer des noyaux d'identité locale comme support à la vie quotidienne	

Proposition de mesures à amender, à ajouter ou à supprimer

3. Nouveaux enjeux

ANALYSES THÉMATIQUES (TABLEAUX SYNTHÉTIQUES)

	CONCLUSIONS PHASE 1		PHASE 2 : BILAN			
ENJEUX DU PCD	Mesures mises en œuvre	Evolution territoriale	Evolution de l'enjeu	Mesures à mettre en œuvre / à poursuivre/intensifier	Mesures existantes à amender / Nouvelles mesures qui pourraient être initiées	Mesures à abandonner
DES ESPACES PUBLICS POUR TOUS, HARMONIEUX ET SECURISES	5.3. <i>Introduire l’Art dans les espaces publics comme valorisation alternative ou complémentaire à la trame verte</i> 2.7. <i>Mettre le Centre en relation avec le Canal</i> (Centre)	De nombreux travaux ont été réalisés en termes d'espaces publics, ayant plutôt cherché à améliorer la mobilité que le cadre de vie plus global des riverains (à l’exception des travaux de la place du Dr de Meersman, du pied de la tour des Goujons et du quai de Veeweyde). De nombreux projets sont encore programmés. D'importantes zones de carence en espaces verts sont présentes à Anderlecht. Le nouveau BKP est à prendre en compte pour la zone du canal.	Enjeu toujours d'actualité, surtout au vu des nombreux projets à l'étude ou programmés sur le territoire de la commune.	<u>Mesures à mettre en oeuvre</u> : - 1.10. <i>Proposer des parcours piétons qui mènent à la zone protégée du site de Neerpede depuis tout Anderlecht</i> (Neerpede) : Les parcours piétons vers Neerpede sont en cours de réflexion dans le cadre du PON, mais rien de concret n’a encore été décidé / mis en oeuvre. <u>Mesures à poursuivre</u> : - 5.2. Aménager de façon ambitieuse des places et espaces relais : Cette mesure a été étudiée (BKP, Biestebroeck, redynamisation du centre..) et est en train d'être mise en oeuvre. Sa réalisation reste un enjeu majeur. - 5.3. <i>Introduire l’Art dans les espaces publics comme valorisation alternative ou complémentaire à la tram e verte</i> : cette mesure a déjà été réalisée dans certains espaces publics et mérite d'être poursuivie. - 2.2. <i>Offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité</i> (Centre) : L'étude sur la redynamisation du Centre traite la question des espaces publics et de leur cohérence. Sa mise en oeuvre reste un enjeu majeur pour répondre à l'objectif du PCD. - 3.6. <i>Améliorer l’espace public, requalifier les entrées, et créer une colonne vertébrale à l’entrée de la Commune</i> (Cureghem) : Les différents aménagements réalisés ou programmés notamment via les CQD et CRU permettent/ permettront d’améliorer l'espace public et de requalifier les entrées de cette zone. La question de la mise en valeur des cheminements reste d'actualité. - 4.7. <i>Aménagement des berges à des fins d’équipements, de loisirs et de promenade</i> (Canal) : Cette mesure est à mettre en oeuvre selon les recommandations du PPAS et du BKP. - 6.1. <i>Améliorer la lisibilité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux</i> , 2.3. <i>Faire du square Emile Vandervelde une articulation de qualité, entre le Centre, Cureghem et Canal-Sud</i> (Centre), 3.1. <i>Accompagner le projet de la Gare du Midi et faire de la rue Bara le départ d'un boulevard urbain jusqu'au Ring</i> (Cureghem), 3.2. <i>Valoriser les portes d’entrée de Cureghem</i> (Cureghem), 4.4. <i>Réaliser un véritable boulevard urbain depuis la sortie du Ring jusqu'à la Gare du Midi</i> (Canal) : Le réaménagement de plusieurs pôles stratégiques (Vandervelde, Quartier du Midi, Bara...) est à poursuivre, dans une optique de qualité d'aménagement de l'espace public (ne pas traiter uniquement la question de la mobilité)	<u>Mesures à amender</u> : - 5.1. <i>Elabo rer une Charte des espaces publics</i> : Cette mesure est à mettre en oeuvre en tenant compte du BKP pour la zone canal ainsi que de la charte pour les rues locales (BMA), des outils du programme pyblic... <u>Nouvelles mesures</u> : - Assurer le suivi de tous les projets, plans et programmes pour apporter de la cohérence et améliorer l'espace public (similaire à ce que fait le service Développement urbain, mais axé sur l'espace public) - Etudier la mise en oeuvre et le développement du Park System afin de répondre aux enjeux paysagers, écologiques et aux carences en espaces verts	/
INTEGRATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER	1.1. <i>Définir un statut pour la zone de Neerpede</i> (Neerpede) (réalisation du plan directeur interrégional) 1.4. <i>Pérennisation et conservation des zones agricoles et de leurs activités</i> (Neerpede) 1.7. <i>Améliorer l’intégration paysagère de la zone de loisirs et proposer de nouveaux équipements publics</i> (Neerpede) 1.9. <i>Gérer les zones contigües au site de Neerpede de manière cohérente</i> (Neerpede) 2.2. <i>Offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité</i> (Centre)	Des zones ont été préservées, mais d’autres sont encore à préserver, et des actions en faveur du patrimoine sont à intensifier : - La Commune est consciente de l'intérêt de son patrimoine architectural ; des RCU zonés sont en projet ; - Des plans et mesures de préservation de Neerpede, structure paysagère majeure à Anderlecht, ont été approuvés ; - La zone du canal a fait l'objet de plans (BKP, Plan canal) visant notamment à sa mise en valeur paysagère ; - Plusieurs projets récents visent la reconversion de bâtiments industriels vacant présentant une grande qualité patrimoniale (Coop, Brasseries Atlas...).	Enjeu toujours d'actualité pour les zones n'ayant pas encore bénéficié d'études / de mesures de protection ou mise en valeur du paysage et du patrimoine. Enjeu majeur pour les nombreux grands projets immobiliers en cours et à venir (issus notamment de la mise en oeuvre des PAD, CRU, PPAS...)	<u>Mesures à mettre en oeuvre</u> : - 5.8. <i>Prendre en compte les ensembles de qualité sur le territoire communal</i> : Voir le potentiel des RCUZ en la matière. <u>Mesures à poursuivre</u> : - 1.1. <i>Définir un statut pour la zone de Neerpede</i> (Neerpede) : Poursuivre le plan opérationnel (impliquant notamment une charte paysagère) et viser le statut de parc naturel régional - 1.4. <i>Pérennisation et conservation des zones agricoles et de leurs activités</i> (Neerpede) - 1.7. <i>Améliorer l’intégration paysagère de la zone de loisirs et proposer de nouveaux équipements publics</i> (Neerpede) - 1.9. <i>Gérer les zones contigües au site de Neerpede de manière cohérente</i> (Neerpede) : A poursuiwe pour tous les éléments de la zone de loisirs et les projets à venir et ne pas limiter à la question de la Drève Olympique. - 2.2. <i>Offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité</i> (Centre) : Mise en oeuvre de l'étude réalisée sur la redynamisation du Centre - 3.4. <i>Redynamiser le quartier Heyvaert</i> (Cureghem) : Via la mise en oeuvre du CRU et du PAD, tout en veillant à la préservation du patrimoine (industriel notamment) et à l'intégration paysagère des projets	<u>Mesures à amender</u> : - 1.2. <i>Protéger les éléments clés de la zone naturelle par une réglementation</i> (Neerpede) : Voir si un RCU est l'outil le plus adapté ou envisager plutôt un PPAS (modification du PPAS existant) ou un PAD - 5.4. <i>Sensibiliser à l’application du RCUZ et à la préservation des cités jardins</i> : Vu le nouveau COBAT, la Commune a décidé de mettre en place différents RCU spécifiques et zonés (notamment ceux relatifs aux cités jardins, mais aussi d'autres couvrant d'autres zones). Lorsque ces règlements seront élaborés, ils remplaceront le RCUS actuel. Il faudra alors déterminer comment communiquer et sensibiliser sur ces nouveaux outils. - 5.5. <i>Requalifier les coeurs d’îlots</i> : Cette mesure n’a pas encore été mise en oeuvre par des actions spécifiques de la Commune, une grande partie des questions pouvant être traitées par les outils régionaux existants. Bien que ce sujet reste un réel enjeu pour la Commune, la nécessité de mettre en place des outils spécifiques devra être évaluée en confrontant les réels besoins en la matière avec les dispositions des outils règlementaires existants. <u>Nouvelles mesures</u> : - La question du renforcement du paysage naturel est surtout le fait de la zone de Neerpede. Bien qu'elle soit prise en compte au niveau des mesures 9.7 et 9.8, elle mériterait sans doute de faire l'objet de mesures concrètes plus spécifiques.	/
PREVOIR L’URBANISATION DE DEMAIN ET PERMETTRE L’INNOVATION	5.7. <i>Promouvoir des formes d’architecture contemporaines intégrées et durables</i> (mis en œuvre via les différents projets majeurs et plans en cours) 5.9. <i>Adapter aux enjeux du PCD le Règlement Communal d’Urbanisme et sensibiliser à son usage</i>	De nombreuses nouvelles zones du territoire font l'objet de projets d'urbanisation ou de réhabilitation / reconversion (Biestebroeck, CityGate, Heyvaert, Gare du Midi, Gare de l'Ouest, Trèfles, Erasme...) impliquant de profondes mutations d'un point de vue social, fonctionnel et architectural.	Enjeu toujours d'actualité surtout au vu des nombreux projets à l'étude ou programmés sur le territoire de la commune.	<u>Mesures à poursuivre</u> : - 5.7. <i>Promouvoir des formes d’architecture contemporaines intégrées et durables</i> : Cette mesure est à poursuivre en portant une attention particulière à la qualité architecturale et durable des projets encore à venir (ceux d'envergure, mais aussi ceux de portée plus locale) - 5.9. <i>Adapter aux enjeux du PCD le Règlement Communal d’Urbanisme et sensibiliser à son usage</i> : Poursuivre les travaux sur les RCUZ et RCUS	<u>Mesures à amender</u> : - 5.6. <i>Requalifier les biens abandonnés ou vacants</i> : Cette mesure n’a pas encore été mise en oeuvre par des actions spécifiques de la Commune (en dehors des taxes). Bien que ce sujet reste un réel enjeu pour la Commune, la nécessité de mettre en place des outils communaux devra être évaluée en confrontant les réels besoins en la matière avec les dispositions des outils règlementaires existants. Par contre, le sujet de la reconversion reste d'actualité et fait l'objet de nombreux projets à Anderlecht.	/
NOUVEAUX ENJEUX A INTEGRER	Evolution territoriale		Nouvelles mesures qui pourraient être initiées			
ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DES ZONES EN MUTATION (ZEMU, ZONES ADMINISTRATIVES...)	Suite à la modification du PRAS et à la réalisation de PAD (réalisation et/ou adoption en cours), certaines zones du territoire connaissent des mutations importantes. De zones monofonctionnelles, elles s'ouvrent à une plus grande mixité et intègrent la fonction résidentelle. Or, ces zones et leurs espaces publics n'ont pas toujours été conçus en ce sens. Il importe donc de les repenser afin d'adapter les formes urbaines, l'architecture et l'espace public à ces nouvelles fonctions, mais également de les concevoir de manière à limiter les nuisances générées par les activités sur les autres fonctions.		Dans les nouvelles zones de mixité intégrant une fonction résidentielle : - concevoir des espaces publics comme un lien entre les différentes fonctions et profiter des nouvelles opportunité d'y créer des espaces verts - adapter les formes urbaines à la mixité de fonction - garantir l'accessibilité multimodale à ces zones (livraisons, modes actifs, etc.)			
POURSUIVRE LES OPERATIONS DE RENOVATION / REVITALISATION URBAINE	Le territoire de la commune a été et est encore couvert par de nombreux contrats de rénovation / revitalisation urbaine. Ces contrats sont l'occasion de mettre en euvre, au niveau local, de nombreuses mesures du PCD. Il convient donc de poursuivre la politique dynamique en la matière.		Poursuivre la politique dynamique en matière de rénovation/revitalisation urbaine (CQD, CRU...)			

CONCLUSIONS PHASE 1			PHASE 2 : BILAN			
ENJEUX DU PCD	Mesures mises en œuvre	Evolution territoriale	Evolution de l'enjeu	Mesures à mettre en œuvre / à poursuivre/intensifier	Mesures existantes à amender / Nouvelles mesures qui pourraient être initiées	Mesures à abandonner
UNE MOBILITE EQUITABLE, AXEE SUR LA PROMOTION DES MODES DOUX ET DU TRANSPORT EN COMMUN	6.1 Améliorer la lisibilité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux 2.7. Mettre le Centre en relation avec le Canal (Centre) 3.5. Cureghem, le canal et ses ponts (Pont de Gosselies réalisé, projet en cours de liaison vers les Abattoirs) (Cureghem) 4.6. Mettre en place un réseau de modes doux efficaces et agréables à travers toute la zone industrielle (Canal)	Plusieurs plans de mobilité (PCM, Plan Communal Vélo, plan bus...) sont en cours et développement. Ces dernières années, des aménagements en faveur de la mobilité active ont été réalisés. Des points noirs de mobilité sont encore présents : réseau cyclable non continu, déséquilibre entre zones, certains espaces publics structurants encore peu conviviaux/confortables/sécurisés pour la mobilité active	Enjeu toujours d'actualité, et même renforcé depuis le PCD (voir nouvelle politique régionale et plan "Good Move").	Mesures à mettre en oeuvre : - 1.5. Promotion d'une accessibilité en transport en commun et par modes doux et proposition d'une mobilité spécifique à Neerpede (Neerpede) : Une réflexion sur la mobilité et l'accessibilité de Neerpede a été entreprise mais n'est pas encore mise en oeuvre. La question spécifique de l'accessibilité en TC et de la gestion des portes d'entrées n'a pas encore été réellement traitée. - 1.10. Proposer des parcours piétons qui mènent à la zone protégée du site de Neerpede depuis tout Anderlecht (Neerpede) : Les parcours piétons vers Neerpede sont en cours de réflexion dans le cadre du PON mais rien de concret n'a encore été décidé / mis en oeuvre. - 3.5. Cureghem, le canal et ses ponts (Cureghem) : Réfléchir à la question de la traversée du canal en continuité de la ligne 28 Mesures à poursuivre : - 6.1. Améliorer la lisibilité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux , 2.3. Faire du square Emile Vandervelde une articulation de qualité, entre le Centre, Cureghem et Canal-Sud (Centre), 3.1. Accompagner le projet de la Gare du Midi et faire de la rue Bara le départ d'un boulevard urbain jusqu'au Ring (Cureghem), 3.2. Valoriser les portes d'entrée de Cureghem (Cureghem), 4.4. Réaliser un véritable boulevard urbain depuis la sortie du Ring jusqu'à la Gare du Midi (Canal): Le réaménagement de plusieurs pôles stratégiques (Vandervelde, Quartier du Midi, Bara...) est à poursuivre	Mesures à amender : - 6.2. Plan de Déplacements Scolaires (PDS) : Mesure à élargir (les PDS sont pris en charge par BE) en vue de sécuriser les abords d'école (rue scolaires), sensibiliser les élèves, parents et enseignant à une autre mobilité, organiser des pédibus, vélo-bus Nouvelles mesures : - Garantir une articulation entre le PCM en révision, le plan "Good Move" et le PCD. - Intégrer les réflexions de mobilité active et d'accessibilité à l'échelle des quartiers (voir PCM) et dans les nouveaux développements locaux. - Mettre en oeuvre le plan "Good Move" à l'échelle des quartiers via la réalisation de Contrats Locaux de Mobilité (CLM)	/
UNE POLITIQUE D'HABITAT AXEE SUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET OFFRANT DE NOUVELLES POSSIBILITES	2.5. Créer les conditions d'accueil de logements étudiants (Centre)	Bien que le nombre de logements ait augmenté, la réponse aux besoins de la population est contrastée : - La proportion de logements sociaux reste stable et supérieure à la moyenne régionale. Néanmoins, la commune connaît toujours un problème d'adéquation de l'offre et de la demande. - La commune a mené de nombreuses actions en matière de logements étudiants, communaux et AIS et continue à être active en la matière. - De nombreux projets immobiliers d'envergure se développent sur le territoire communal. - On observe peu de diversification dans l'offre de logements (co-location, habitat partagé...).	Enjeu majeur en Région de Bruxelles-Capitale.	Mesures à mettre en oeuvre : - 6.5. Création de logements pour personnes âgées ou handicapées et incitation aux logements intergénérationnels : Cette mesure n'a pas encore été mise en oeuvre au niveau communal mais reste d'actualité. Mesures à poursuivre : - 6.3. Favoriser le partenariat public-privé en matière de création ou rénovation de logements : Cette mesure doit être poursuivie tout en garantissant la qualité des projets (soutenabilité, paysager, qualité architecturale...) - 6.6. Renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil »	Mesures à amender : - 6.4 Renforcer la mobilisation des étages vides au-dessus des commerces, propices à la création de logements pour étudiants : Cette mesure n'a pas encore été mise en oeuvre au niveau communal mais reste une priorité. Ceci soulève toutefois certains points d'attention (les accès ont souvent disparu et des travaux structurels sont nécessaires au préalable) et pourrait être étendu à d'autres types de logements que le logement étudiant ou, le cas échéant, d'autres fonctions dynamisant les noyaux commerçant (bureaux de type start-up, équipements de quartier...). Nouvelles mesures : - Veillez à intégrer des logements sociaux, moyens et assimilés, y compris les logements communaux, lors des grands projets urbains (suggérer un ratio à atteindre) - Diversifier les types de logements sociaux, moyens et assimilés, y compris les logements communaux. - Promouvoir de nouvelles formes d'habitats (habitat groupé, CLT, logements communaux...)	/
VERS UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE	6.7. Poursuivre la politique de sécurité publique et de prévention de manière intégrée 6.8. Poursuivre la synergie entre la Commune et le monde associatif en particulier dans le cadre des actions de cohésion sociale 6.13. Promouvoir les événements sur le territoire communal notamment grâce aux nouvelles technologies	La population anderlechtoise continue à croître, à rajeunir, à se diversifier et à se paupériser, impliquant une réponse adaptée aux besoins de cette population et à ses spécificités. La poursuite des actions en faveur de la cohésion sociale est importante.	Enjeu toujours d'actualité et même renforcé au regard de la diversification socio-culturelle, de la paupérisation et de l'augmentation de la population.	Mesures à poursuivre : - 6.7. Poursuivre la politique de sécurité publique et de prévention de manière intégrée - 6.8. Poursuivre la synergie entre la Commune et le monde associatif en particulier dans le cadre des actions de cohésion sociale : Ce sont surtout des améliorations en termes de communication et d'information qui devraient être faites. - 6.13 Promouvoir les événements qui se déroulent sur le territoire communal notamment grâce aux nouvelles technologies : Poursuivre les actions de la maison de la participation, la mise en place de la centrale d'information...	/	/
DES EQUIPEMENTS PUBLICS AMBITIEUX	6.9. Participer à la création d'équipements publics lors des grands projets immobiliers 6.11. Rétablir une offre suffisante en établissements scolaires 6.12. Améliorer l'offre en accueil de la petite enfance 3.3. Accompagner le projet sur le site des abattoirs (Cureghem)		Enjeu toujours d'actualité mais dont les besoins ont évolué au regard de l'évolution de la population. Enjeu devant être pris en compte sur l'ensemble du territoire communal.	Mesures à poursuivre : - 6.9. Participer à la création d'équipements publics lors de grands projets immobiliers - 6.11. Rétablir une offre suffisante en établissements scolaires , 6.12. Améliorer l'offre en accueil de la petite enfance : Poursuivre l'adaptation de l'offre à la demande - 2.6. Revitaliser la vie locale et le tourisme (Centre) : Cela reste un objectif ; peu d'actions concrètes ont été mises en oeuvre dans ce domaine. L'équipement d'envergure métropolitaine est, le cas échéant, plutôt envisagé à Biestebroek. - 3.3. Accompagner le projet sur le site des abattoirs (Cureghem) : De nombreuses études ont été menées sur le devenir du site des Abattoirs. Les différents projets et programmes doivent encore être mis en oeuvre. La question de la liaison avec l'îlot Albert 1er à travers le site EHB est pour le moment abandonnée. La question du transport de marchandises devra être posée à une échelle plus métropolitaine et en collaboration avec le Port de Bruxelles.	Mesures à amender : - 6.10. Soutenir une diversification des équipements et lieux de convivialité : Veillez à une diversification des équipements au niveau des publics visés et à répondre aux demandes variées (pas uniquement crèches et écoles mais également culture, sport, loisirs, cohésion sociale, santé... pour tous âges et tous publics) Nouvelles mesures : - Renforcer le pôle Neerpede dans son rôle de loisirs, étudier la possibilité de rendre baignable le grand étang	/
NOUVEAUX ENJEUX A INTEGRER	Evolution territoriale		Nouvelles mesures qui pourraient être initiées			
UN CADRE DE VIE DE QUALITE ET PROPICE AUX ECHANGES	De nombreux aménagements d'espaces publics sont nécessaires pour améliorer le cadre de vie. Beaucoup sont à l'étude ou projetés à travers différents outils urbanistiques, mais peu sont déjà mis en œuvre. De même, la situation en termes de carence en espaces vert public n'a pas fortement évolué depuis 2013. En termes d'aires de jeux/sport, la définition de quartiers prioritaires et d'un nombre d'espaces à aménager n'a pas abouti à leur création. La densification du territoire implique une intensification et une diversification de l'usage des espaces publics auxquelles il faut trouver une réponse. De la même manière, il convient d'encourager la circulation des modes actifs pour développer cette thématique (voir ci-dessus)		Développer de nouveaux espaces verts (notamment dans les projets urbains à venir) et garantir leur qualité paysagère, ludique, sociale et culturelle (voir taille des espaces verts à prévoir en terme de maillage et d'accessibilité dans le Plan Nature)			
			Créer des aires de jeux qualitatives dans les quartiers prioritaires et améliorer la ludicité de l'espace public			
			Maximaliser le potentiel des espaces publics pour les habitants en les diversifiant au niveau de l'équipement : aires de jeux, espaces pour chien, urban fitness, bancs et tables de pique-nique, points d'eau, équipements favorisant les rencontres culturelles, équipements pour les sans-abris...			
VERS UNE SOUTENABILITE DE LA DENSIFICATION	La commune a vu et verra le développement de nombreux projets immobiliers d'envergure, dont tous n'ont pas intégré tous les principes de la durabilité.		Mettre la question de la durabilité au centre du développement des projets immobilier (voir la nouvelle plateforme "besustainable.brussels")			
			Développer des noyaux d'identité locale comme support à la vie quotidienne			

ENTREPRENANT		CONCLUSIONS PHASE 1		PHASE 2 : BILAN		
	ENJEUX DU PCD	Mesures mises en œuvre	Evolution territoriale	Evolution de l'enjeu	Mesures à mettre en œuvre / à poursuivre/intensifier	Mesures existantes à amender / Nouvelles mesures qui pourraient être initiées
	ENTRETENIR ET DEVELOPPER LES DYNAMIQUES COMMERCIALES	7.1. <i>Mettre en valeur des linéaires commerçants</i> (études réalisées mais non encore mises en oeuvre) 2.1. <i>Renforcer sa vocation commerciale et le mettre en lien avec les autres pôles commerçants de la Commune</i> (Centre) (étude sur la redynamisation du Centre réalisée mais non encore mise en oeuvre)	Quelques projets phares ont vu le jour : la rénovation du Westland Shopping Center ; la construction du Foodmet ; l’installation de plusieurs supermarchés, notamment dans les nouveaux quartiers de logements. Au niveau des noyaux commerciaux (Mons, Ninove, Centre...), on ne note pas de modification majeure par rapport aux constats du PCD.	Enjeu toujours d'actualité.	<u>Mesures à mettre en oeuvre :</u> - 7.2. <i>Etendre et renforcer les mesures en faveur d’installations d’activités commerciales et artisanales particulièrement sur les linéaires commerçants et les pôles à renforcer ou à développer</i> : Cette mesure pourra notamment être mise en oeuvre via les différentes études en cours (PAD Midi, PAD Heyvaert...) <u>Mesures à poursuivre :</u> - 7.1. <i>Mettre en valeur les initéraires commerçants</i> : Mettre en oeuvre les études réalisées, poursuivre les collaboration avec HUB.brussels, mettre en place d'autres actions (cellule horeca...) - 2.1. <i>Renforcer sa vocation commerciale et le mettre en lien avec les autres pôles commerçants de la Commune</i> (Centre) : Poursuivre la mesure en mettant en oeuvre l'étude sur étude sur la redynamisation du Centre, et en mettant le Centre en lien avec les autres pôles commerçants de la Commune. - 2.6. <i>Revitaliser la vie locale et le tourisme</i> (Centre) : Cela reste un objectif ; peu d’actions concrètes ont été mises en oeuvre dans ce domaine. L'équipement d’envergure métropolitaine est, le cas échéant, plutôt envisagé à Biestebroeck. - 3.3. <i>Accompagner le projet sur le site des abattoirs</i> (Cureghem) : De nombreuses études ont été menées sur le devenir du site des Abattoirs (dont le CRU et le récent masterplan). Les différents projets et programmes doivent encore être mis en oeuvre. La question de la liaison avec l’îlot Albert 1er à travers le site EHB est pour le moment abandonnée. La question du transport de marchandises devra être posée à une échelle plus métropolitaine et en collaboration avec le port de Bruxelles.	/
	CRÉER LES CONDITIONS D'UN RETOUR A L'EMPLOI	7.3. <i>Renforcer la coordination en matière de recherche d’emploi et de formation, créer une ligne stratégique commune et développer un évènement annuel en faveur du retour à l’emploi</i>	Le taux de chômage reste élevé et continue de toucher les jeunes, surtout dans les quartiers socio-économiquement plus précarisés.	Enjeu toujours d'actualité.	<u>Mesures à mettre en oeuvre :</u> - 7.4. <i>Renforcer les synergies entre les centres de formation et soutenir les filières existantes</i> <u>Mesures à poursuivre :</u> - 7.3. <i>Renforcer la coordination en matière de recherche d’emploi et de formation, créer une ligne stratégique commune et développer un évènement annuel en faveur du retour à l’emploi</i> : En matière de coordination, les objectifs du PCD ont été atteints. Des enjeux subsistent encore en termes de communication.	/
	SAISIR ET S'APPUYER SUR LES PROJETS INNOVANTS ET AMBITIEUX	1.3. <i>Soutenir la Maison Verte et Bleue dans l’extension de ses activités et dans son potentiel d’attractivité</i> (Neerpede) 1.4. <i>Pérennisation et conservation des zones agricoles et de leurs activités</i> (Neerpede) 3.7. <i>Promouvoir et pérenniser les activités artisanales et artistiques</i> (Cureghem) 4.3. <i>Avoir une stratégie communale et définir la vocation de la zone industrielle d’Anderlecht</i> (Canal) (voir étude Rive Droite) 4.11. <i>Densifier la zone industrielle et adapter la réglementation en matière d’urbanisme</i> (Canal) (voir étude Rive Droite et RCUZ en cours)	La structure de l’emploi évolue et des projets novateurs dynamisent le tissu économique (plus d’indépendants, projets d'occupation temporaire, RecyK...)	Enjeu toujours d'actualité.	<u>Mesures à mettre en oeuvre :</u> - 4.5. <i>Renforcer le canal comme vecteur de transport de marchandises</i> (Canal) : Cette mesure reste à mettre en oeuvre, bien que le principal acteur soit le Port de Bruxelles. - 4.8. <i>Développer des services aux entreprises</i> (Canal), 4.9. <i>Vers un cluster d’entreprises de haute qualité environnementale et une dépollution des sols</i> (Canal), - 4.10. <i>Vers une écologie industrielle des entreprises</i> (Canal) : Ces mesures restent un objectif important. A terme, l’engagement d’un manager s’avère nécessaire pour traiter ce type de question. <u>Mesures à poursuivre :</u> - 1.4. <i>Pérennisation et conservation des zones agricoles et de leurs activités</i> (Neerpede) - 3.7. Promouvoir et pérenniser les activités artisanales et artistiques (Cureghem) : Plusieurs initiatives, communales et privées, promeuvent des activités artistiques et artisanales. Plusieurs projets concrets d’exploitation d’anciens bâtiments industriels sont en cours. La promotion et la pérennisation des activités artisanales et artistiques mériteraient toutefois d’être poursuivies. - 4.11. <i>Densifier la zone industrielle et adapter la réglementation en matière d’urbanisme</i> (Canal) : La mise en application des principes de l’étude Rive Droite et la finalisation du RCUZ sont en cours.	<u>Mesures à amender :</u> - 3.4. <i>Redynamiser le quartier Heyvaert</i> (Cureghem) : L'abandon du projet RoRo, ainsi que la réalisation du PAD et du CRU, impliquent de revoir les objectifs de cette mesure. - 4.1. Ouvrir Biestebroeck à la mixité (Canal) : La réalisation du PPAS et sa mise en œuvre impliquent de revoir cette mesure. <u>Nouvelles mesures :</u> - Développer des centres de formation en lien avec des métiers innovants, environnementaux et pourvoyeurs d'emplois.
	NOUVEAUX ENJEUX A INTEGRER	Evolution territoriale		Nouvelles mesures qui pourraient être initiées		
	INTEGRER LES PRINCIPES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS TOUTES LES MESURES DU PCD	Cette question assez récente n'a pas été intégrée telle quelle dans le PCD. Elle mériterait d’être prise en compte de manière générale et transversale lors de la réalisation des différents projets à Anderlecht. Soulignons que c'est d'ailleurs déjà le cas dans les faits avec plusieurs projets d'économie circulaire : Coop, RecyK, aquaponie aux Abattoirs, projet du Circularium à Heyvaert...		Favoriser le local et le réemploi Développer des clauses CSC pour marchés communaux Prendre part, faire connaître et développer des liens entre les projets existants (RecyK, Circularium...) et le public ou les entreprises locales		
	MAINTENIR DES ACTIVITES DANS LES ZONES ECONOMIQUES EN PLEINE MUTATION EN ORGANISANT LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE : ZONES PLUS INTENSES ET ZONES PLUS MIXTES	Certaines zones connaissent des évolutions importantes (ZEMU, Zones administratives et d'équipements...). Les projets de reconversion / développement de ces zones vont fondamentalement transformer le tissu économique existant : diminution des espaces dévolus aux activités, nouvelles forme d'activités en lien avec la fonction résidentielle... Il convient donc d'encadrer ces projet et l'évolution de ces zones afin de garantir la présence d'une fonction économique variée, pourvoyeuse d'emploi et de lui garantir des conditions de viabilité (accessibilité, dimension des locaux...). Parallèlement, il convient de repenser la répartition des activités et la mixité du territoire selon le principe de la ville de proximité.		Viser un minimum effectif d'activités économiques dans les zones type ZEMU ou Zones administratives, ainsi que leur mixité (pas uniquement des surfaces de bureaux ou assimilé). Garantir les conditions de maintien des activités dans les zones qui y sont destinées (livraisons, hauteur sous plafond, superficie, cohabitation...) Protéger et soutenir le développement d'activités économiques intégrées dans le tissu urbain habité dans une logique de ville mixte et de proximité		

	CONCLUSIONS PHASE 1		PHASE 2 : BILAN				
ENJEUX DU PCD	Mesures mises en œuvre	Evolution territoriale	Evolution de l'enjeu	Mesures à mettre en œuvre / à poursuivre/intensifier	Mesures existantes à amender / Nouvelles mesures qui pourraient être initiées	Mesures à abandonner	
DEVELOPPER UN MARKETING URBAIN	8.1. <i>Mise en place d’une politique de marketing urbain</i> par le renforcement des services de communication et de participation	Le développement des grands pôles régionaux (Heyvaert, Midi, Biestebroeck, Erasme, Neepede, Abattoirs, Gare de l'Ouest, Ninove...) est en cours ou à venir.	Enjeux toujours d'actualité et devant être menés de manière à éviter un Anderlecht à deux vitesses (zones stratégiques régionales >< reste de la commune).	<u>Mesures à mettre en oeuvre :</u> - 8.1. <i>Mise en place d’une politique de marketing urbain</i> : Mesure mise en œuvre par le renforcement des services de communication et de participation, mais devant encore être mise en oeuvre via la création d'une "image de marque"	/	/	
CRÉER LES CONDITIONS D'UNE ATTRACTIVITE REGIONALE	8.4. <i>Affirmer la présence du campus universitaire et renforcer la vocation "Recherche et Développement" du pôle Erasme et renforcer la vocation "alimentaire" du CERIA/COOVI</i>	On constate que les pôles communaux et le reste de la Commune (notamment sa partie centrale) ont fait l’objet de moins de plans et études de développement, et les études qui y ont été réalisées n’ont pas encore été mises en oeuvre. De grandes infrastructures de transport ont été développées : le plan bus est en cours d'élaboration, de nombreux kilomètres d’itinéraires cyclables régionaux et de RER vélo seront aménagés dans les années à venir, le Port de Bruxelles a la volonté d’optimiser l’utilisation des zones portuaires et d’augmenter le transport de matériaux et biens par la voie d’eau		La prise en compte de la Commune de plus de 100 000 habitants devra être quantitative mais également qualitative.	<u>Mesures à mettre en oeuvre :</u> - 8.5. <i>Renforcer la politique de tourisme vert, l'accueil et l’information du public</i> : Mesure à mettre en oeuvre à l'échelle du territoire (et pas uniquement pour Neerpede via la Maison Verte et Bleue) - 4.5. <i>Renforcer le canal comme vecteur de transport de marchandises</i> (Canal) : Cette mesure reste à mettre en oeuvre, bien que le principal acteur soit le Port de Bruxelles. <u>Mesures à poursuivre :</u> - 8.2. <i>Faire sien le rayonnement futur de la Gare du Midi</i> : Mesure à poursuivre en participant à l'élaboration du PAD - 8.4. <i>Affirmer la présence du campus universitaire et renforcer la vocation 'Recherche et Développement' du pôle Erasme et renforcer la vocation 'alimentaire' du CERIA/COOVI</i> : Poursuivre les mesures en cours. - 8.6. <i>Inciter et permettre la mise en place d’un transport en commun entre Prince de Liège et le boulevard Paepsem</i> : Bruxelles-Mobilité et la STIB font des études pour la tramification du bus 49. En attendant, la ligne 49 sera renforcée grâce au passage aux bus articulés à partir de 2021. - 2.6. <i>Revitaliser la vie locale et le tourisme</i> (Centre) : Cela reste un objectif ; peu d’actions concrètes ont été mises en oeuvre dans ce domaine. L'équipement d'envergure métropolitaine est, le cas échéant, plutôt envisagé à Biestebroeck.	<u>Mesures à amender :</u> - 8.3. <i>Insérer Anderlecht dans le réseau RER</i> : Sur les 4 stations citées dans le PCD, seules deux sont encore d’actualité (Ceria et Cureghem). Alors que la station Ceria est prête, la station Cureghem n’est plus à l’ordre du jour (à court terme). Cette mesure reste d’actualité mais doit être revue.	<u>Mesures à abandonner :</u> - 8.7. <i>Accompagner la mise en place de la ligne de tramway entre la gare de l’Ouest et le Westland Shopping Center</i> : Il s'agit d'un ancien projet qui n’a jamais été réalisé et n'est plus d'actualité à court ou moyen terme (vision à très long terme). Il figurait dans le Contrat de Gestion 2007-2011 de la STIB, mais n’a pas été repris ni dans le Contrat de Gestion 2013-2017, ni dans le nouveau Contrat de Gestion 2019-2023, ni dans le Plan Pluriannuel d’Investissements 2015-2025 décidé par le Gouvernement, ni dans le projet de nouveau Plan Régional de Mobilité ("Good Move"). - 8.8. <i>Le tram « vert » entre Montgomery et Neerpede, vecteur de la connaissance territoriale</i> : Idem.
AFFIRMER OU DEVELOPPER LES COMPOSANTES D'UNE COMMUNE DE PLUS DE 100 000 HABITANTS	1.3. <i>Soutenir la Maison Verte et Bleue dans l’extension de ses activités et dans son potentiel d’attractivité</i> (Neerpede) 1.8. <i>Fair e connaître Neerpede et promouvoir les activités pleine nature</i> (Neerpede) (mis en oeuvre par la Maison Verte et Bleue)						
NOUVEAUX ENJEUX A INTEGRER	Evolution territoriale		Nouvelles mesures qui pourraient être initiées				
SUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES ZONES STRATÉGIQUES RÉGIONALES	Les études relatives à de nombreux grands pôles stratégiques régionaux concernant Anderlecht et la plupart ont été approuvées et/ou sont en cours d’approbation/réalisation (Heyvaert, Midi, Biestebroeck, Erasme, Neepede, Abattoirs, Gare de l'Ouest, Ninove...)		Faire bénéficier ces nouveaux développements et les infrastructures qui les accompagnent non seulement aux nouveaux habitants mais aussi à ceux qui sont déjà en place, et lier ces nouveaux quartiers au tissu existant Anticiper la hausse du foncier accompagnant ces opérations pour éviter une précarisation accrue d’une frange significative de la population en place Tirer parti de ces projets pour améliorer l’image de la Commune (communication...).				
INSCRIPTIPION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN SELON LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDES INFRASTRUCTURES	De nouvelles infrastructures de rayonnement supra-local (mobilité, économie, équipement...) se sont ou vont se développer sur le territoire de la commune. Elles sont l'occasion de développer le territoire communal en cohérence, afin qu'il prenne sa place au coeur de la Région		S'inscrire dans les tendances régionales des grandes infrastructures de transport, et développer les quartier en fonction de cette accessibilité Favoriser des activités locales en lien avec les grands équipements et pôles d'ampleurs supra-communale				

	CONCLUSIONS PHASE 1		PHASE 2 : BILAN			
ENJEUX DU PCD	Mesures mises en œuvre	Evolution territoriale	Evolution de l'enjeu	Mesures à mettre en œuvre / à poursuivre/intensifier	Mesures existantes à amender / Nouvelles mesures qui pourraient être initiées	Mesures à abandonner
VERS UNE DIMINUTION DE L'IMPACT DE L'ACTIVITE HUMAINE SUR L'ENVIRONNEMENT	9.3. <i>Poursuivre les actions du Plan Propreté et soutenir les projets de valorisation des déchets</i>	On note des évolutions positives : - Plusieurs espaces naturels ont gagné un statut de protection, des réalisations concrètes ont eu lieu, et des projets ou études sont prévus mais nombreux sont ceux qui n'ont pas encore été mis en oeuvre ; - Un Plan Communal de Développement de la Nature, un « Park System » et un agenda 21 existent. Ils ont toujours du sens mais pourraient être réactualisés et intégrer des problématiques qui ont récemment émergé. On observe toutefois encore peu de mise en oeuvre concrète, entre autres pour les zones de carence en espace vert public.	Enjeux renforcés depuis le PCD suite à la prise de conscience de l'enjeu climatique. Enjeux à enrichir par rapport au PCD.	<u>Mesures à poursuivre</u> : - 9.3. <i>Poursuivre les actions du Plan Propreté et soutenir les projets de valorisation des déchets</i> : La commune a été très active en termes de propreté publique et doit poursuivre ses efforts, la question de la valorisation des déchets reste à travailler - 9.6. <i>Développer et rénover le parc de bâtiments communaux dans une optique d'éco-exemplarité</i> - 9.7. <i>Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d’accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale</i> - 9.8. <i>Valoriser et renforcer le maillage vert et bleu en collaboration avec les autres acteurs publics</i> - 1.6 <i>Entretien et mettre en valeur le maillage vert et bleu et préserver la biodiversité au sein de Neerpede</i> (Neerpede) : la question des maillages vert et bleu est au centre des différentes opérations menées à Neerpede et est intégrée dans le plan opérationnelle et le plan interrégional.	<u>Nouvelles mesure</u> s : - Limiter les nuisances environnementales, en particulier les problèmes de pollution et de bruit, surtout pour les zones sensibles (quartiers résidentiels, écoles, hôpitaux, intérieurs d'îlots...) - Limiter l'impact énergétique : limiter la consommation d'énergie, promouvoir le recours et la production d'énergies renouvelables, lutter contre la précarité énergétique - Développer la ville de proximité - Favoriser l'usage des vélos : mettre en place des aides pour bakfiets, prévoir des emplacements vélos (sur l'espace public, tant à court qu'à long terme), etc. - Mener une politique intégrant la gestion des ressources (gestion des déchets dans les projets de quartier, mise en valeur de l'économie circulaire, prise en compte de l'énergie grise...)	/
	9.7. <i>Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d’accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale</i>			<u>Mesures à mettre en oeuvre</u> : - 9.2. <i>Améliorer la communication sur les mesures communales d'incitation aux bonnes pratiques environnementales</i> <u>Mesures à poursuivre</u> : - 9.3. <i>Poursuivre les actions du Plan Propreté et soutenir les projets de valorisation des déchets</i> : la question de la valorisation des déchets reste à travailler - 9.4. <i>So utenir les initiatives citoyennes via les appels à projet communaux</i> : Via la poursuite des actions de la Maison de la Participation - 9.5. <i>Assurer des processus participatifs communaux performants</i> : Via la Maison de la Participation, mais également dans les autres services (une étude va démarrer en ce sens)		
UNE APPROPRIATION DES VALEURS DE L'ENVIRONNEMENT PAR TOUS	9.1. <i>Poursuite des actions de l'Agenda 21 et mise en place d'une Commission de suivi du PCD</i>	De nouveaux défis sont apparus ou ont gagné en importance en la matière et ont été déclinés par des plans régionaux à intégrer (Plans Eau, Nature, PREC, GoodFood, Energie...)				/
	9.4. <i>Soutenir les initiatives citoyennes via les appels à projet communaux</i>					
	9.5. <i>Assurer des processus participatifs communaux performants</i>					
NOUVEAUX ENJEUX A INTEGRER	Evolution territoriale		Nouvelles mesures qui pourraient être initiées			
UNE DYNAMIQUE D’ALIMENTATION DURABLE À PÉRENNISER PARTOUT DANS LA COMMUNE	De nombreuses actions ont été développées : - Existence d’une zone agricole presqu’unique à Bruxelles, qui a concentré beaucoup d'actions du PCD (Neerpede) à poursuivre - Accueil au sein de la commune d’activités agricoles variées et novatrices (classiques, maraichage, champignons, jeunes pousses, aquaculture, fleurs à tisanes...) ; - Soutien aux agriculteurs concentré sur le territoire de Neerpede ; - Développement de circuits courts et d’emplois locaux non-délocalisables ; - Activités et sensibilisation en lien avec une alimentation équilibrée. Mais : - On constation une concentration des efforts à Neepepe - Ces actions nécessitent d'être renforcées, accompagnées, promues		Permettre et poursuivre l’accompagnement du développement de ces activités qui ont un intérêt environnemental, économique, paysager, patrimonial, de santé publique, social... En faire la promotion et développer une image de marque pour la Commune en mettant en avant cette spécificité			
DÉVELOPPER UNE COMMUNE RESILIENTE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Au regard de la nouvelle conscience climatique et de l'évolution sociétale et des mentalités, il serait opportun de faire du PCD un PCDD.		Actualiser l'agenda 21 et du PCDN Avoir une attention particulière à la gestion de l'eau (visibilité de l'eau dans l'espace public, diminution de la consommation, gestion de l'eau sur la parcelle et dans l'espace public) Développer Les objectifs de biodiversité dans toute la commune, pas uniquement à Neerpede Limiter l'imperméabilisation Tirer parti de toutes les ressources existantes et les mettre en œuvre (be.saistainable, batiment durable...)			

CONCLUSIONS

Pour chacune des 5 thématiques étudiées, des propositions de mesures à amender ou de nouvelles mesures ont été faites. De même de nouveaux enjeux ont été identifiés. La synthèse de ces propositions est reprise ci-dessous.

On notera par ailleurs que peu de mesures ont été identifiées comme devant être abandonnées. Les deux mesures concernées sont les suivantes :

- - 8.7. *Accompagner la mise en place de la ligne de tramway entre la gare de l'Ouest et le Westland Shopping Center* : Il s'agit d'un ancien projet qui n'a jamais été réalisé et n'est plus d'actualité à court ou moyen terme (vision à très long terme). Il figurait dans le Contrat de Gestion 2007-2011 de la STIB, mais n'a pas été repris ni dans le Contrat de Gestion 2013-2017, ni dans le nouveau Contrat de Gestion 2019-2023, ni dans le Plan Pluriannuel d'Investissements 2015-2025 décidé par le Gouvernement, ni dans le projet de nouveau Plan Régional de Mobilité ("Good Move").
- 8.8. *Le tram « vert » entre Montgomery et Neerpede, vecteur de la connaissance territoriale* : Idem.

Anderlecht : Bâti et Paysager

Pour cette thématique, les mesures proposées pour être amendées sont les suivantes :

- 1.2. *Protéger les éléments clés de la zone naturelle par une réglementation* (Neerpede) : Voir si un RCU est l'outil le plus adapté ou envisager plutôt un PPAS (modification du PPAS existant) ou un PAD.
- 5.1. *Elaborer une Charte des espaces publics* : Cette mesure est à mettre en œuvre en tenant compte du BKP pour la zone canal.
- 5.4. *Sensibiliser à l'application du RCUZ et à la préservation des cités jardins* : Vu le nouveau COBAT, la Commune a décidé de mettre en place différents RCU spécifiques et zonés (notamment ceux relatifs aux cités jardins, mais aussi d'autres couvrant d'autres zones). Lorsque ces règlements seront élaborés, ils remplaceront le RCUS actuel. Il faudra alors déterminer comment communiquer et sensibiliser sur ces nouveaux outils.
- 5.5. *Requalifier les cœurs d'îlots* : Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre par des actions spécifiques de la Commune, une grande partie des questions pouvant être traitées par les outils régionaux existants. Bien que ce sujet reste un réel enjeu pour la Commune, la nécessité de mettre en place des outils spécifiques devra être évaluée en confrontant les réels besoins en la matière avec les dispositions des outils réglementaires existants.
- 5.6. *Requalifier les biens abandonnés ou vacants* : Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre par des actions spécifiques de la Commune (en dehors des taxes). Bien que ce sujet reste un réel enjeu pour la Commune, la nécessité de mettre en place des outils communaux devra être évaluée en confrontant les réels besoins en la matière avec les dispositions des outils réglementaires existants. Par contre, le sujet de la reconversion reste d'actualité et fait l'objet de nombreux projets à Anderlecht.

Pour cette thématique, les nouvelles mesures proposées pour répondre aux enjeux déjà identifiés par le PCD sont les suivantes :

- Assurer le suivi de tous les projets, plans et programmes pour apporter de la cohérence et améliorer l'espace public (similaire à ce que fait le service Développement urbain, mais axé sur l'espace public) ;
- Etudier la mise en œuvre et le développement du Park System afin de répondre aux enjeux paysagers, écologiques et aux carences en espaces verts ;
- La question du renforcement du paysage naturel est surtout le fait de la zone de Neerpède. Bien qu'elle soit prise en compte au niveau des mesures 9.7 et 9.8, elle mériterait sans doute de faire l'objet de mesures concrètes plus spécifiques.

Pour cette thématique, les nouveaux enjeux identifiés sont les suivants :

- Encadrer le développement des zones en mutation (ZEMU, Zones Administratives...) ;
- Poursuivre les opérations de rénovation / revitalisation urbaine.

Anderlecht : Habité et Vécu

Pour cette thématique, les mesures proposées pour être amendées sont les suivantes :

- *6.2. Plan de Déplacements Scolaires (PDS)* : Mesure à élargir (les PDS sont pris en charge par BE) en vue de sécuriser les abords d'école (rue scolaires), sensibiliser les élèves, parents et enseignants à une autre mobilité, organiser des pédibus, vélo-bus.
- *6.4 Renforcer la mobilisation des étages vides au-dessus des commerces, propices à la création de logements pour étudiants* : Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre au niveau communal mais reste une priorité. Ceci soulève toutefois certains points d'attention (les accès ont souvent disparu et des travaux structurels sont nécessaires au préalable) et pourrait être étendu à d'autres types de logements que le logement étudiant ou, le cas échéant, d'autres fonctions dynamisant les noyaux commerçant (bureaux de type start-up, équipements de quartier...).
- *6.10. Soutenir une diversification des équipements et lieux de convivialité* : Veillez à une diversification des équipements au niveau des publics visés et à répondre aux demandes variées (pas uniquement crèches et écoles mais également culture, sport, loisirs, cohésion sociale, santé... pour tous âges et tous publics).

Pour cette thématique, les nouvelles mesures proposées pour répondre aux enjeux déjà identifiés par le PCD sont les suivantes :

- Garantir une articulation entre le PCM en révision, le plan "Good Move" et le PCD ;
- Intégrer les réflexions de mobilité active et d'accessibilité à l'échelle des quartiers (voir PCM) et dans les nouveaux développements locaux ;
- Mettre en œuvre le plan "Good Move" à l'échelle des quartiers via la réalisation de Contrats Locaux de Mobilité (CLM) ;
- Veillez à intégrer des logements sociaux, moyens et assimilés, y compris les logements communaux, lors des grands projets urbains (suggérer un ratio à atteindre) ;
- Diversifier les types de logements moyens sociaux et assimilés, y compris les logements communaux ;

- Promouvoir de nouvelles formes d'habitats (habitat groupé, CLT, logements communaux...) ;
- Renforcer le pôle Neerpede dans son rôle de loisirs, étudier la possibilité de rendre baignable le grand étang.

Pour cette thématique, les nouveaux enjeux identifiés sont les suivants :

- Un cadre de vie de qualité et propice aux échanges ;
- Vers une soutenabilité de la densification.

Anderlecht : Entreprenant

Pour cette thématique, les mesures proposées pour être amendées sont les suivantes :

- *3.4. Redynamiser le quartier Heyvaert* (Cureghem) : L'abandon du projet RoRo, ainsi que la réalisation du PAD et du CRU, impliquent de revoir les objectifs de cette mesure.
- *4.1. Ouvrir Biestebroek à la mixité* (Canal) : La réalisation du PPAS et sa mise en œuvre impliquent de revoir cette mesure.

Pour cette thématique, les nouvelles mesures proposées pour répondre aux enjeux déjà identifiés par le PCD sont les suivantes :

- Développer des centres de formation en lien avec des métiers innovants, environnementaux et pourvoyeurs d'emplois.

Pour cette thématique, les nouveaux enjeux identifiés sont les suivants :

- Intégrer les principes de l'économie circulaire dans toutes les mesures du PCD ;
- Maintenir des activités dans les zones économiques en pleine mutation en organisant la répartition des activités sur le territoire : zones plus intenses et zones plus mixtes.

Anderlecht : Métropolitain et Rayonnant

Pour cette thématique, les mesures proposées pour être amendées sont les suivantes :

- *8.3. Insérer Anderlecht dans le réseau RER* : Sur les 4 stations citées dans le PCD, seules deux sont encore d'actualité (Ceria et Cureghem). Alors que la station Ceria est prête, la station Cureghem n'est plus à l'ordre du jour (à court terme). Cette mesure reste d'actualité mais doit être revue.

Pour cette thématique, il n'y a pas de nouvelle mesure proposée pour répondre aux enjeux déjà identifiés par le PCD.

Pour cette thématique, les nouveaux enjeux identifiés sont les suivants :

- Suivre le développement des zones stratégiques régionales ;
- Inscription du développement urbain selon le développement des grandes infrastructures.

Anderlecht : Environnemental et Participatif

Pour cette thématique, il n'y a pas de mesure proposée pour être amendée.

Pour cette thématique, les nouvelles mesures proposées pour répondre aux enjeux déjà identifiés par le PCD sont les suivantes :

- Limiter les nuisances environnementales, en particulier les problèmes de pollution et de bruit, surtout pour les zones sensibles (quartiers résidentiels, écoles, hôpitaux, intérieurs d'îlots...) ;
- Limiter l'impact énergétique : limiter la consommation d'énergie, promouvoir le recours et la production d'énergies renouvelables, lutter contre la précarité énergétique ;
- Développer la ville de proximité ;
- Favoriser l'usage des vélos : mettre en place des aides pour vélos-cargots, prévoir des emplacements vélos (sur l'espace public, tant à court qu'à long terme), etc. ;
- Mener une politique intégrant la gestion des ressources (gestion des déchets dans les projets de quartier, mise en valeur de l'économie circulaire, prise en compte de l'énergie grise...).

Pour cette thématique, les nouveaux enjeux identifiés sont les suivants :

- Une dynamique d'alimentation durable à pérenniser partout dans la commune ;
- Développer une commune résiliente face aux changements climatiques.